PROCESSUS D'ACCOMPAGNEMENT

situation de violence conjugale en milieu de travail

Victime de violence conjugale

Est-ce que ma sécurité immédiate ou celle de quelqu'un d'autre est compromise?

- Oui → Contacter les services d'urgence **911**
- Non ↓

Est-ce que j'ai besoin de support ou de conseils dans l'immédiat?

- Oui → Contacter SOS violence conjugale **1 800 363-9010** **24/7**
- Non ↓

Contacter une personne de confiance ou l'équipe de soutien du CISSS **418 380-8996,** poste 82240
soutien.violence.conj.fam.cisssca@ssss.gouv.qc.ca

Gestionnaire, collègue, bienveilleur, syndicat, etc.

Référence : Boîte à outils en violence conjugale

Est-ce que je me sens outillé à venir en aide à la victime

- Non → Contacter une personne de confiance ou l'équipe de soutien du CISSS **418 380-8996,** poste 82240 soutien.violence.conj.fam.cisssca@ssss.gouv.qc.ca
- Oui → Accompagner la victime vers les ressources spécialisées

Prise en charge spécifique par le gestionnaire ou la DRH

Est-ce qu'il y a un besoin d'élaborer un plan d'accommodement et/ou de sécurité?

- Non → Processus d'accompagnement terminé
- Oui ↓

Est-ce que la victime m'autorise à partager des informations avec un autre service, une autre personne?

- Non → Expliquer les impacts de la prise de décision → Est-ce que la victime m'autorise à partager des informations avec un autre service, une autre personne?
  - Oui → Proposer un plan d'accommodement et/ou un plan de securité
  - Non → Processus d'accompagnement terminé
- Oui ↓

Proposer un plan d'accommodement et/ou un plan de securité

Appliquer les mesures sélectionnées, en collaboration avec les différents acteurs

Assurer un suivi jusqu'à la fin des mesures → Processus d'accompagnement terminé

Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches
Québec
COM 2023-0438, maj mai 2026